

Signature de la convention entre le Département du Tarn et l'Enseignement catholique : un partenariat renouvelé au service des collégiens



Communiqué de presse

Albi, le 23 mars 2026

Signature de la convention entre le Département du Tarn et l'Enseignement catholique : un partenariat renouvelé au service des collégiens

Le jeudi 19 mars, au collège Bon Sauveur d'Albi, Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn, Fabienne Novo, Présidente de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique du Tarn (UDOGEC), et Gilles Artigues, Directeur diocésain de l'Enseignement catholique du Tarn, ont signé la convention de partenariat entre le Département du Tarn et l'Enseignement catholique du diocèse. Cette signature s'est déroulée en présence de Guy Malaterre, Vice-président du Département en charge de l'Éducation, et de Monseigneur Jean-Louis Balsa, Archevêque d'Albi.



Révisée en 2025 et conclue pour une durée de trois ans, cette convention obligatoire dans le respect du principe de parité établi par la loi, précise les engagements respectifs des trois partenaires dans le cadre de leur collaboration. Elle concerne les 11 établissements privés sous contrat avec l'Etat et formalise la continuité des relations partenariales dans un esprit de responsabilité partagée, au service des collégiens et de leurs conditions d'accueil.

En 2026, la convention prévoit : une part relative aux dépenses de personnel (1 349 770 euros) et une part consacrée aux dépenses de fonctionnement matériel des établissements (1 421 141 euros), pour un montant total de 2 770 911 euros.

Tout au long de l'année, les collèges privés bénéficient d'aides départementales volontaristes en faveur des élèves : les kits de rentrée pour les élèves de 6e (environ 17 500 euros par an), la formation aux gestes qui sauvent (1 600 euros par an), l'opération « Collèges au cinéma » (5 000 euros par an), ainsi que l'Aide à la Restauration Scolaire (25 000 euros par an). Enfin, chaque année, l'ensemble des collégiens dispose du « chéquier collégien », avec un taux d'utilisation moyen de 90 % dans les établissements privés. L'ensemble de ces dispositifs représente un soutien d'environ 29 euros par élève.

A l'occasion de cette signature, Christophe Ramond a indiqué : « *Aujourd'hui, en signant cette convention, nous réaffirmons notre engagement auprès de tous les collégiens du Tarn, qu'ils soient dans le public ou le privé sous contrat. Cette convention traduit notre volonté de garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité, de soutenir nos établissements et de partager les responsabilités avec nos partenaires. Chaque euro investi, chaque action menée vise à donner à nos jeunes les moyens de réussir, à les accompagner dans leur parcours scolaire, mais aussi dans leur développement personnel et citoyen. C'est un partenariat solide, durable et au service de l'avenir de nos enfants.* »

Donner à chaque élève les moyens de réussir

Le Département a la responsabilité des 31 collèges publics du Tarn : il les construit, les équipe et les entretient afin d'offrir de bonnes conditions de travail aux élèves comme aux personnels. Il participe aussi, conformément à la loi, au fonctionnement des 11 collèges privés sous contrat avec l'Etat.

Pour télécharger les photos (copyright Département du Tarn) : [cliquer ici](#)

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication
Conseil départemental du Tarn
0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr